

COVID-19 - La Ville de New Richmond n'imposera plus d'intérêt ni de pénalité sur les retards de paiement des taxes foncières

Le 24 mars 2020 – Comme plusieurs villes au Québec, le conseil municipal de New Richmond a statué que les intérêts et les pénalités normalement imposés lors des retards de paiement des taxes foncières ne seront plus appliqués, et ce à compter du 23 mars 2020. Cette décision sera en vigueur pour une durée indéterminée. Cette mesure vise à donner la flexibilité financière nécessaire aux citoyens et entreprises dans la gestion actuelle de leurs quotidiens.

« Ce n'est pas un secret pour personne, la situation à laquelle nous sommes actuellement confrontée est très problématique pour tous. Économiquement, nous comprenons que les prochaines semaines seront difficiles pour plusieurs citoyens et commerçants. La décision de suspendre l'application des intérêts et des pénalités était une formalité » a mentionné le maire, Éric Dubé.

Évidemment, la Ville de New Richmond a elle aussi des engagements financiers à respecter et se doit d'assurer aux citoyens les services essentiels. C'est pour cette raison qu'il est demandé à tous ceux et celles qui peuvent actuellement se le permettre de respecter les échéances de versement des taxes foncières.

La Ville de New Richmond rappelle les règles strictes imposées par l'état et fait appel au sens civique de tout le monde afin d'enrayer la propagation rapide du virus : les règles sévères de distanciation sociale se doivent d'être respectées de même que la quarantaine totale pour les personnes revenant de l'extérieur du pays. De plus, les personnes les plus vulnérables ainsi que les aînés de plus de 70 ans doivent rester chez eux sauf en cas d'obligation. Il est demandé de s'adresser alors à des amis, des collègues ou de la famille pour effectuer les commissions de base. Plusieurs pharmacies et épiceries se font aussi un plaisir de livrer les marchandises actuellement.